



« Osons le retour de l'aménagement du territoire » (rapport du sénateur Jean-Pierre Sueur)

“Osons le retour de l'aménagement du territoire : les enjeux de l'occupation du sol dans les prochaines décennies”, tel est l'intitulé du rapport d'information élaboré par le sénateur (PS) Jean-Pierre Sueur , publié le 11/07/2023. Il vise à penser la meilleure occupation possible des sols dans 30, 40, 50 ans.

« Dans un sens, il s'agit de revenir à l'aménagement du territoire et à la planification. Il y a des conceptions purement libérales de l'occupation de la ville et de l'espace, selon lesquelles il suffit que les habitants et acteurs de la ville fassent ce qu'ils souhaitent pour que la ville, et au-delà, les communes, et l'habitation de l'espace soient optimales. Mais cette conception atteint ses limites », selon Jean-Pierre Sueur. « Non que la part de liberté et d'initiative qui appartient aux habitants et aux acteurs de la vie industrielle, tertiaire, agricole soit a priori négative. Elle est, bien sûr, nécessaire. Mais cela n'enlève rien - tout au contraire - à la nécessité des plans, des desseins, des projets d'ensemble. Ceux-ci doivent évidemment aller de pair avec toutes les initiatives individuelles ou collectives qui font avancer la ville. Il y a là une dialectique, un équilibre à rechercher et à trouver. »

Par ailleurs, il considère les contraintes environnementales comme « une chance », incitant les acteurs « à faire de la politique de la ville une politique de tout l'urbain », et plus seulement de la ville « qui va mal ».

Il souligne enfin les rôles majeurs respectifs des collectivités territoriales pour organiser les services à la population et planifier l'occupation de l'espace, et de l'État pour veiller à tracer des orientations, lutter contre la relégation des territoires défavorisés et mettre en œuvre une juste péréquation. « La politique d'aménagement du territoire repose désormais largement sur les collectivités territoriales, qui ont pour mission de programmer l'utilisation de l'espace à travers les documents d'urbanisme mais aussi de financer les opérations en exerçant la maîtrise d'ouvrage sur l'espace public. La fragmentation du paysage local crée à cet égard une certaine complexité. Par ailleurs, les initiatives prises sur les territoires dépendent des moyens dont disposent les collectivités : de ce point de vue, les métropoles denses sont mieux armées que les territoires ruraux ou périurbains éloignés »

Le rapport interroge les défis des différentes catégories d'espaces : grands centres urbains, banlieues denses, modèle pavillonnaire, zones industrielles, zones d'activité et zones commerciales, espaces ruraux, forêts, littoral, montagne et outre-mer. Il formule 50 propositions visant aller vers une occupation de l'espace « plus harmonieuse ».

Les 50 propositions

Utiliser l'espace de manière plus économe

Assurer une application intelligente du ZAN , en prenant notamment en compte les modalités proposées par le Sénat , afin d'éviter des situations de blocage

Préserver les terres agricoles en s'attachant non seulement à la limitation de la consommation d'hectares agricoles mais aussi à la préservation, voire à l'amélioration, de la qualité des sols

Lutter contre le mitage en renforçant les prescriptions faites dans les SCoT, PLU et PLUi

Urbaniser en priorité des dents creuses urbaines et limiter les constructions nouvelles

aux secteurs jouxtant les espaces bâtis existants

Tenant compte de l'aspiration légitime de nos concitoyens à habiter en pavillon , inciter les communes et les EPCI à introduire dans les PLU et PLUi des dispositions limitant la taille des parcelles destinés à la construction de pavillons et encourager la construction en mitoyenneté, à l'instar de ce qui existe au Royaume Uni ou aux Pays Bas

Autoriser les divisions de terrains pour densifier les constructions avant d'ouvrir de nouvelles zones à urbaniser

Un 4 e rapport de Jean-Pierre Sueur sur la ville

Jean-Pierre Sueur avait remis un rapport au Gouvernement en 1998, intitulé "Demain la ville", présentant une vision critique de la politique de la ville, reprochant au ministère de la ville sa vision ségréguée. « Il s'agissait notamment de soutenir l'idée d'un ministère de toute la ville, pas seulement de la ville qui va mal, et de proposer une nouvelle urbanité avec une répartition sociale et fonctionnelle dans tous les quartiers », déclare-t-il lors de la présentation du rapport de 2023 en commission.

En 2011, il rédige à nouveau un rapport, s'intitulant "Villes du futur, futur des villes : quel avenir pour les villes du monde ?", mettant en évidence la précarité et la misère dans nombre de nappes urbaines comptant des centaines de milliers et des millions d'habitants.

En 2016, il élabore un troisième rapport, à la suite d'un colloque, cette fois nommé 'Le phénomène urbain, un atout pour le futur'. « Notre but était de combattre certaines idées toutes faites selon lesquelles les villes seraient le réceptacle de tout ce qui est négatif : elles seraient le siège de l'insécurité, de la pollution, du mal de vivre. Les campagnes, elles, seraient, au contraire, pures, propres, saines, naturelles. »

Il réalise ce nouveau rapport toujours au nom de la délégation **sénatoriale à la** prospective, présidée par Mathieu Darnaud , et composée de :

vice-président(e)s

Julien Bargeton, Arnaud de Belenet, Catherine Conconne, Cécile Cukierman, Ronan Dantec, Véronique Guillotin, Jean-Raymond Hugonet, Christine Lavarde, Catherine Morin-Desailly, Vanina Paoli-Gagin, René-Paul Savary, Rachid Temal ;

secrétaires : Céline Boulay-Espéronnier, Jean-Jacques Michau, Cédric Perrin ;

membres : Jean-Claude Anglars, Catherine Belrhiti, Éric Bocquet, François Bonneau, Yves Bouloux, Patrick Chaize, Patrick Chauvet, Philippe Dominati, Bernard Fialaire, Daniel Gueret, Laurence Harribey, Olivier Henno, Olivier Jacquin, Roger Karoutchi, Jean-Jacques Lozach, Alain Richard, Stéphane Sautarel, Jean Sol, Sylvie Vermeillet, et Jean-Pierre Sueur.

Jean-Pierre Sueur

Vice-président de la Commission des lois @ **Sénat**

Sénat eur (PS) @ **Sénat**

• né le 28/02/1947 à Boulogne-sur-Mer

Parcours

Chargement en cours

Sénat

• Chambre haute qui forme, avec l'Assemblée nationale, le Parlement français

• Création :

- Mission : exerce une partie du pouvoir législatif. Il est également le représentant des collectivités territoriales

- 7 commissions permanentes :

- affaires économiques

- affaires étrangères, défense et forces armées

- affaires sociales

- aménagement du territoire et développement durable

- culture, éducation et communication

- finances

- lois constitutionnelles, législation, suffrage universel, règlement et administration générale

- Composition : 348 sénateur s

- Président : Gérard Larcher (LR), réélu en 2020

- Tél. : 01 42 34 35 16

Catégorie : Etat et autorités publiques

Adresse du siège 15, rue de Vaugirard

75291 Paris Cedex 06 France

Chargement en cours

Une question, une précision ou un avis ?